

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2195

présenté par

Mme Amiot, M. Caron, M. Bex, M. Bompard, M. Davi, M. Sala et Mme Obono

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs seniors occupant un emploi d'ouvriers.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que l'index seniors contienne au moins des indicateurs spécifiques aux travailleurs seniors occupant un emploi d'ouvriers.